

ENDUROPALE DU TOUQUET PAS-DE-CALAIS 2010 : RAPPEL DES PROCEDURES DE CONTROLE

Afin de clarifier un certain nombre d'interrogations ou de corriger certaines inexactitudes ou contre-vérités, il semble utile à la Fédération Française de Motocyclisme de rappeler la procédure qui a conduit au déclassement de la Kawasaki d'Yves Deudon à l'issue du 5ème Enduropale du Touquet Pas-de-Calais.

- A l'issue de l'épreuve, immédiatement après l'arrivée, 5 machines, dont les 3 premières, ont fait l'objet de vérification sonométrique ; cette procédure constitue une obligation réglementaire lors de l'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais.
- La norme applicable était de 96 dB/A.
- Les machines numéros 5, 6, 4 et 8 ont été contrôlées en-deçà de la norme.
- La machine numéro 2 (la Kawasaki d'Yves Deudon) a été contrôlée une première fois à 106 dB/A, puis une deuxième fois à 105 dB/A (cette dernière valeur est celle retenue). Précisons que cette machine était accompagnée par plusieurs personnes portant les couleurs Kawasaki, ce sont d'ailleurs ces dernières qui ont mis la machine en route pour le contrôle.
- Un rapport a été établi par les Commissaires Techniques qui a été transmis au jury de l'épreuve.
- En application de l'article 2.2.3.6 du Code Sportif de la Fédération, le jury a décidé d'infliger une pénalité de 15 minutes à la Kawasaki n°2.
- Yves Deudon a porté une réclamation sur cette décision et a demandé une nouvelle expertise de la machine.
- Après avoir entendu Yves Deudon et un responsable du Team Kawasaki France, le jury a rejeté cette réclamation au motif qu'une nouvelle expertise n'est pas prévue dans les textes, et que par ailleurs, le team ayant repris possession de la machine dans l'intervalle, celle-ci aurait pu faire l'objet de modifications sur l'échappement.
- Cette décision reste susceptible d'appel devant le Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage.

La Fédération Française de Moto tient à rappeler que l'application de la réglementation par le pouvoir sportif à tous les concurrents relève de sa mission de service public et du respect des règles de déontologie du sport.

Enfin, alors que les menaces environnementales spécialement en matière de bruit se font de plus en plus pressantes, la FFM ne peut rester immobile en la matière ou faire preuve de laxisme sous peine de voir les sports mécaniques disparaître.

Le Service Communication